



Ville de Concarneau



Conseil municipal du 8 décembre 2016

Procès-verbal

Conseil municipal du 8 décembre 2016
Ordre du jour

N°	Objet	Page
	Mémo	3-5
	Motion pour le maintien des horaires d'ouverture des bureaux de poste du Rouz et du centre-ville	6-7
1	Moyens généraux - finances : Tarifs des services municipaux 2017	8-13
2	Port de plaisance : Tarifs du port de plaisance 2017	14-15
3	Culture : Création d'un tarif - Vente d'éventails au CAC - Spectacle Bienvenue de Red Cardell	16
4	Commerce - tourisme - Halles : Suppression du tarif communication - Versement des sommes collectées à l'association des commerçants des halles	17
5	Commerce tourisme : Réductions des tarifs - Terrasse - Déballage - Avenue de la gare	18-19
6	Commerce-tourisme : Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2017	20-21
7	État civil : Recrutement et rémunération des agents recenseurs	22-23
8	Foncier : Déclassement du domaine public - Ouverture d'enquête publique - Rue Jean-Jacques Rousseau	24-27
9	Finances : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	28
10	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	29-31

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 8 décembre 2016

Mesdames et Messieurs, tout d'abord bonsoir. Je vous invite à prendre place. Nous allons essayer de rester disciplinés et rigoureux jusqu'à la fin de l'année.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera M Philippe HENNION.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 2 décembre 2016, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,

Je vous prie de bien vouloir trouver sur votre table, une motion pour le maintien des horaires d'ouverture des bureaux de poste du Rouz et du centre-ville.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette motion à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Pensez à vos pouvoirs.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Abstentions ?

L'inscription de la motion est adoptée à l'unanimité par 33 voix POUR.

Vous trouverez sur votre table le calendrier des conseils municipaux pour l'année 2017.

En date du vendredi 2 décembre 2016, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2016.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Oui ? M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

Oui, M le Maire, lors du dernier conseil municipal, notre groupe avait posé une question concernant l'Institut nautique de Bretagne (INB). Vous nous aviez indiqué être en contact de manière régulière avec Laurent Winisky par l'intermédiaire de Xavier Calvarin. Vous aviez évoqué la possibilité de réunir rapidement l'ensemble des acteurs concernés pour trouver une solution sur Concarneau. Aujourd'hui, les bruits de départ de l'INB de Concarneau sont de plus en plus insistants. Pouvez-vous nous dire où est-ce que nous en sommes sur ce dossier ?

M André Fidelin :

Bien sûr, je les ai rencontrés pas plus tard qu'hier au Salon nautique entre autres, et nous avons pu échanger sur ce dossier. Lors du dernier conseil municipal, effectivement, j'avais apporté un certain nombre d'éléments, suite à la visite récente que j'avais eue avec le Président et le Directeur de l'INB. Je crois savoir que Xavier Calvarin étant absent, je pense qu'entre temps, il a pu rencontrer...

M Xavier Calvarin :

J'ai rendez-vous la semaine prochaine.

M André Fidelin :

Xavier a donc un rendez-vous la semaine prochaine, et il a certainement des éléments à nous apporter sur le dossier de l'INB en tant que membre du conseil d'administration.

M Xavier Calvarin :

Je suis membre du conseil d'administration de l'INB depuis 2008, je n'ai pas pu me rendre au dernier conseil parce que j'étais tout simplement pris par mes obligations professionnelles. Ce que je peux dire, c'est que l'INB se retrouve à l'étroit actuellement dans ses locaux, ils sont à la recherche d'une solution

pour environ 500 m² qui leur manquerait, pour déployer sur un même site, les ateliers, les salles de TP et les salles de cours. C'est la demande de l'INB. Depuis déjà deux ans, nous avons fait le tour avec eux de tous les espaces qui sont disponibles sans trouver de solution. Nous avons été voir le terrain de la ferme du Moros, nous avons été voir le Quai Est, Marc a été voir la maison des gens de mer. C'est un certain nombre d'endroits, mais malheureusement sur Concarneau, nous n'avons pas pour l'instant d'espaces disponibles. Il y a bien sûr la question de ce qui va se faire sur le Quai Carnot et Quai Est. Est-ce qu'il y aura ou non une nouvelle criée ? Est-ce qu'il y aura un espace de construction - réparation de bateaux de plaisance sur ce site-là, parce que l'INB était intéressé il fut un temps sur ce site-là ? Pour l'instant le dossier est à l'étude avec la CCI et avec le Conseil départemental. L'INB continue à chercher. Voilà l'état d'avancement, ils cherchent effectivement sur d'autres sites. Ils cherchent sur Lorient, sur Brest. Pour l'instant, je n'ai pas plus d'informations, pas plus qu'eux d'ailleurs, parce qu'ils sont vraiment dans une prospective. Il y a des solutions sur Concarneau. Leurs bâtiments pourraient être rehaussés d'un étage et disposer de la surface suffisante. C'est une solution qui est à étudier. C'est une institution privée gérée par une association. De toute façon, on n'a pas vocation à leur fournir non plus de structures. C'est une structure qui fonctionne essentiellement par les appels d'offre du conseil régional. Je pense que Gaël Le Meur en connaît au moins autant que moi, si ce n'est pas plus, sur l'établissement parce qu'elle était, il y a un an et demi comme moi, administratrice. Je crois qu'elle ne l'est plus.

Ce dossier, si on veut le défendre, je pense qu'il faudra qu'on le défende ensemble, et je pense que l'acteur principal sur ce dossier, risque quand même d'être le conseil régional. C'est lui qui suit l'INB par l'intermédiaire des contrats qu'il peut financer auprès de l'INB. On attend aussi d'avoir la réponse du positionnement du conseil régional sur ce positionnement de ces formations-là sur Concarneau ou bien sur Lorient, en sachant que Lorient dépend aussi du conseil régional. Là, nous ne pourrions pas peser lourd dans la balance, par rapport au choix que fera le conseil régional.

M André Fidelin :

Évidemment, quand on est concarnois, élus, responsables, et que l'on parle de l'INB, c'est une institution de notoriété sur Concarneau, dans le domaine de la formation. L'INB est connu et reconnu dans la France entière, puisque hier j'étais encore avec l'INB de Villefranche-sur-mer qui est là aussi sur un fort développement. Dans la mesure où ils sollicitent une structure importante y compris sur le port, c'est-à-dire le plus proche possible de la mer, on peut être facilitateur pour provoquer le tour de table. Mais derrière, n'étant pas propriétaire du port et du foncier nous sommes en position difficile. Notre souhait, et je le leur ai dit hier, c'est que l'INB reste à Concarneau. Je confirme ce que j'avais dit lors du dernier conseil municipal, c'est l'opportunité rapide de se retrouver autour de la table avec la CCI, le conseil régional, le conseil départemental, CCA, pour que nous travaillions ensemble pour essayer de voir où sont les pistes. Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui. C'est sûr que notre souhait est que l'INB reste à Concarneau. Et que l'on trouve une solution ensemble. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Je pense qu'il ne faut pas se tromper de débat, si je puis dire. L'intervention de Pierre-François était liée au PV. En fait, vous ré-évoquez ce tour de table, le conseil municipal a eu lieu le 3 novembre, nous sommes aujourd'hui le 8 décembre. Nous estimons qu'entre le 3 novembre et le 8 décembre, cette réunion aurait pu être programmée, ce qui n'a pas été le cas. On le regrette parce que la situation semble urgente. Après, il ne faut pas tout mélanger au niveau des formations. Une partie, celle qui concerne le CFA répond à des appels d'offre. L'INB comme d'autres structures répondent à des appels d'offre de la Région. Pour le reste, il y a des formations, et il n'est pas prévu de fermer les formations. La Région pilote la carte des formations, certes, mais il n'est pas prévu de fermer des formations. Il ne faut pas avoir un discours alarmiste qui n'a pas lieu d'être à ce jour, sachant qu'en plus la Région travaille sur sa stratégie maritime. Bien évidemment, tout ce qui a trait au maritime en terme d'économie mais également de formation, parce que l'un ne va pas sans l'autre, sera préservé et développé, ça a été à plusieurs reprises le souhait.

L'autre point que vous avez évoqué, à savoir que c'est de la responsabilité du propriétaire en transition du fait de la loi NOTRe, on avait répondu présent la dernière fois, à savoir que nous étions bien sûr favorables à ce que ce tour de table rassemble l'ensemble des collectivités qui sont concernées par la question. La CCI pour la partie gestion, et puis bien évidemment l'INB. Ce qui est dommage en fait, c'est que nous perdions un mois. Ça n'enlève en rien aux démarches que vous avez évoqué de voir où est-ce que ça pouvait être positionné, c'est très bien dont acte. Mais c'était cette demande de réunion que vous aviez faite M le Maire, il y a là plus d'un mois. Nous y avons répondu favorablement, on attendait qu'elle soit programmée rapidement.

M André Fidelin :

Écoutez.

Mme Gaël Le Meur :

Je termine juste mes propos.

M André Fidelin :
J'ai compris le message.

Mme Gaël Le Meur :
Chacun a le droit de s'exprimer autour de cette table.

M André Fidelin :
Maintenant sur ce dossier là...

Mme Gaël Le Meur :
Je vous remercie de me laisser juste terminer, parce que je ne vous ai pas interrompu. Si vous pouvez ne pas le faire non plus. Ça m'arrangerait.

M André Fidelin :
Merci. Là vous êtes repartie sur une stratégie de polémique, alors que sur ce dossier-là au contraire, il faut se mettre autour de la table et être constructif. Je vais laisser la parole à Xavier Calvarin pour conclure et après nous lancerons le conseil municipal.

M Xavier Calvarin :
Je voulais juste me justifier parce qu'apparemment il y en a besoin ici. J'ai eu 15 jours d'absence par rapport à un problème personnel familial. J'étais absent de la mairie pendant ces 15 jours-là. La semaine dernière on devait se rencontrer si M Winisky avait été disponible. Mais il s'occupait tout simplement du salon nautique. Cela fait trois semaines pendant lesquelles nous n'avons pas pu nous voir et nous nous voyons la semaine prochaine. Excusez du peu. Par contre, quand vous parlez de l'imminence du besoin de cette réunion, je crois que vous avez un représentant au conseil d'administration de l'INB du mois de juin, comment se fait-il que vous ayez attendu le mois de novembre pour venir nous alerter de ce problème-là parce que vous étiez représentée à ce conseil d'administration. Je ne pouvais pas y être pour raisons professionnelles. Vous nous avez interpellé dernièrement là-dessus. Si vraiment il y avait urgence, cela fait six mois qu'il y avait urgence. Il fallait nous le signaler il y a six mois de cela.

M André Fidelin :
Écoutez, nous allons lancer le conseil municipal si vous le voulez bien.

Nous allons tout d'abord voter le procès-verbal du conseil municipal du mois de novembre.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par 33 voix POUR.

Je vais commencer par la motion qui concerne le maintien des horaires d'ouverture des bureaux de poste du Rouz et du centre-ville.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu :

Le jeudi 2 février 2017 à 19h00

Conseil municipal du 8 décembre 2016

Motion pour le maintien des horaires d'ouverture des bureaux de poste du Rouz et du centre-ville
--

M André Fidelin :

Les élu(e)s du conseil municipal ont eu écho via des pétitions dans les bureaux de La Poste, qu'un projet de réduction des plages d'ouverture des bureaux postaux du Rouz et du centre-ville, allait être acté pour ce début d'année.

Suite à un contact réalisé tout récemment, la Direction de secteur de La Poste confirme la mise en œuvre d'un plan de réduction d'ouverture de ses agences au public dès le 9 janvier prochain !

Le bureau du quartier du Rouz devrait donc passer de 26 heures d'ouverture par semaine, à 13 heures ! Le bureau du centre-ville fermerait, une demie heure plus tôt chaque jour !

Cette décision de la Direction de La Poste est à l'opposé de l'évolution des besoins à venir sur Concarneau et suscite la réaction unanime du conseil municipal de ce jour.

En effet, il s'agit d'un service public qui se détériore très fortement et dont les conséquences seront importantes, notamment en termes de proximité, de maillage de territoire pour la population concarnoise et notamment les personnes âgées et celles à mobilité réduite. C'est également très néfaste en matière d'attractivité touristique et de réponses apportées aux attentes des nombreux visiteurs que Concarneau accueille tout au long de l'année.

Parallèlement, Concarneau développe son urbanisation par la création de nombreux lotissements et d'ensembles immobiliers qui vont voir le jour dans les prochains mois à Lanriec, Beuzec-Conq et Concarneau centre.

En conséquence, les élu(e)s du conseil municipal demandent à l'unanimité à la Direction de La Poste, l'annulation de ce projet de réduction des horaires d'ouverture des bureaux de poste du Rouz et du centre-ville, et s'opposent à toute diminution des services rendus au public sur la commune de Concarneau.

Voilà le message que je voulais vous passer sous la forme d'une motion, concernant les bureaux de poste. Est-ce qu'il y a eu un écho auprès des services de la poste, puisque cet après-midi j'ai échangé avec un responsable du réseau qui a engagé une réunion la semaine prochaine. Nous devons nous rencontrer vendredi de la semaine prochaine avec le directeur régional sur ce sujet. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. C'est vrai que cette tendance perturbe les citoyens. Nous devons nous associer à cette démarche pour qu'il y ait ce service de proximité à l'égard de nos concitoyens, même si la tendance, dans les bureaux de poste est à la baisse. La tendance, d'une manière générale est de 22 % sur 3 ans, à la poste centrale, c'est - 19 % sur 3 ans et au Rouz, c'est - 26 %. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est le responsable de réseau qui me l'a dit cet après-midi. Ce sont autant d'éléments qui ont certainement provoqué une stratégie sur l'organisation des bureaux de poste et plus particulièrement les bureaux de poste annexes.

Mme Marie Le Meur :

Est-ce que vous pouvez me redonner les chiffres, s'il vous plaît ?

M André Fidelin :

La tendance générale est à 22 % sur trois ans. Je ne sais pas à quel périmètre. La poste centrale à Concarneau, c'est - 19 % sur trois ans et le Rouz, c'est - 26 % sur trois ans. Voilà ce qui m'a été annoncé aujourd'hui. Après, ça demande une discussion. La semaine prochaine, je rencontrerai le directeur régional et on verra. Le but est de faire modifier la tendance et dans la mesure du possible, c'est de garder un bureau de poste ouvert au Rouz. Qui veut intervenir ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je voulais tout d'abord vous remercier d'avoir proposé cette motion, que je vais voter. Je ne peux pas ne pas penser qu'effectivement le service public, une fois de plus est victime du libéralisme. Il s'agit quand même de ça, la concurrence exacerbée, etc. Derrière les chiffres que vous avez donné, il y a des gens en souffrance, il y a des postiers, certains responsables syndicaux de La Poste alertent la direction sur le syndrome « France Telecom », des suicides, c'est aussi à ces gens-là que je pense. Je ne pense pas qu'à la clientèle. Je pense aux postiers. Si vous voulez soutenir l'action des syndicats, j'ai d'ailleurs ici une pétition à votre disposition à la fin du conseil municipal.

M André Fidelin :

Merci Claude. Qui veut intervenir ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, je vais bien entendu voter cette proposition de motion. Il n'empêche que vous nous laissez entendre, avec la première phrase, que nous venons d'entendre, via des pétitions, que ce bureau de poste du Rouz était en difficulté. Je vous l'ai dit au dernier conseil, vous ne sembliez pas au courant. J'ai écrit avec Jacques François, conseiller départemental le 2 juillet 2015, au directeur de La Poste pour nous étonner tous les deux qu'il y avait une volonté de réduire l'ouverture des bureaux concarnois et aussi celui du bureau du Rouz, qui est un quartier en plein développement, un quartier commerçant. Nous avons reçu, le 6 juillet 2016 une réponse qui reprend exactement ce que vous venez de dire avec un certain nombre de statistiques. Mais dans ce courrier, je le rappelle du 6 juillet 2016, il est dit que, ils parlent d'un cadre contractuel pour la réflexion, sur la situation des bureaux de Concarneau, et que le 4 décembre lors d'une réunion avec les élus de Concarneau, le diagnostic de l'activité des bureaux de poste, et les perspectives d'évolution ont été présentées. C'est-à-dire, que le 4 décembre 2015, il y a eu une rencontre avec La Poste et les élus concarnois pour expliquer qu'il y avait une évolution qui allait amener à une réduction. J'entends bien que tout à l'heure on nous ai reproché d'avoir été un peu longs à la détente pour l'INB, on n'a pas été longs à la détente, mais vous par contre si. Si en 2015 vous aviez l'information et que vous attendez maintenant le 8 décembre 2016 pour faire quelque chose, je trouve que là aussi les délais me paraissent un peu longs.

Par contre, je voudrais vous dire que nous vous soutiendrons et s'il faut aller voir le directeur de la Poste avec vous, nous irons.

M André Fidelin :

Je comprends qu'à un conseil municipal il y ait un peu de provocation, parce que la presse est là. Vous savez, je me souviens de l'entretien, ils sont venus me voir en mairie. À cette époque, il n'y avait rien d'officiel. Les résultats étaient là. Effectivement, ils étaient dans la réflexion. Maintenant, il semblerait que ce soit beaucoup plus officiel, et notre attitude est un peu différente, puisque dans la mesure ou cela devient officiel, nous devons prendre une prise de position, et la prise de position est collective, il s'agit des élus du conseil municipal. Nous nous sommes associés à cette démarche. Allons ensemble nous opposer à cette démarche.

Si vous le voulez bien, nous allons voter cette motion.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

La motion est adoptée à l'unanimité par 33 voix POUR.

Le point n°1 concerne les tarifs des services municipaux.

M Xavier Calvarin :

Comme j'ai remplacé Alain lors de ses vacances, j'ai animé la commission des finances, il me revient de droit de vous présenter ce dossier.

Je ne vais pas reprendre toutes les données parce qu'il y a une liste à la Prévert, mais je peux faire une remarque importante et qui concerne les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui ne bougeront pas cette année, tout simplement parce que nous sommes déjà sur un tarif de l'eau qui est quasiment le plus important de l'agglomération. Nous avons donc décidé d'attendre et de voir l'évolution des comités de pilotage sur l'eau et l'assainissement pour pouvoir continuer. Les augmentations précédentes qui ont été votées ont permis de réaliser de très nombreux travaux de modernisation notamment sur la zone du Brunec, je le rappelle, et sur des réseaux vieillissants qui s'effondraient, comme Avenue Pierre Guéguin et Avenue de la Gare. C'était un budget à l'équilibre, qui malgré ses 4 % d'augmentation n'ont jamais permis de faire de l'épargne, mais uniquement de préserver l'équipement d'eau de la commune.

Rapport présenté :

Les principales évolutions tarifaires pour 2017 vous sont indiquées ci-après.

- **Les tarifs divers** : coût main d'œuvre de 19 € à 19,20 €.
- **Les tarifs funéraires** : en augmentation moyenne de 0,78 %.
- **les encarts publicitaires dans sillage** : tarifs inchangés.
- **les droits de place / citoyenneté** : Quelques évolutions dont ;
 - ✓ Stalles des Halles redevance mensuelle (le m²) +0,10 € ;
 - ✓ Bornes électriques, le branchement jour à 4,20 € contre 4 € en 2015 ;
 - ✓ Marché ambulant, le dimanche des Filets Bleus (ml) à 23,20 € contre 23 € en 2015 soit +0,87 % ;
 - ✓ Marché ambulant, lors d'autres manifestations (ml) à 13,80 € contre 13,70 € soit +0,73 % ;
 - ✓ L'exposition des pré-enseignes et chevalets augmentent de 1,07 % en moyenne ;
 - ✓ Les tarifs pour la fête foraine demeurent inchangés ;

Terrasses et déballage : augmentation des tarifs de 0,91 % en moyenne pour la zone A (Ville-Close) ;

Occupation temporaire du domaine public : une augmentation de 10 cts soit +1,09 % pour le forfait installation ;

CIRQUE et divers Forfait par représentation : augmentation de +1,22 % en moyenne ;

Sanisettes : maintien des tarifs ;

Stationnement de 20h à 8h aire camping-cars parking de la gare et du Porzou du 1er avril au 30 septembre /véhicule, (Cour Charlemagne de juillet à août) de 5,18 € à 4,90 € soit une baisse de 5,31 % ;

Horodateurs : pas d'augmentation ;

Petit train touristique : +1,59 % soit 3 200 € contre 3 150 €.

Droit de stationnement pour les taxis : de 92 € à 93 € en 2017.

- **locations de matériels et prestations service espaces-verts** : tarifs inchangés ;
- **tarifs eaux pluviales** : augmentation moyenne de 0,7 %.
- **tarifs services des sports** : très légère évolution de tous les tarifs de 0,10 % en moyenne.
- **tarifs Concarneau-Voile** : de nombreux nouveaux tarifs seront appliqués en 2017 :

Stage EFV en croiseur côtier : 250 € ;

Une séance d'une demi-journée en croiseur côtier : 50 € ;

Stage de certification niveau 3 et 4 (17,5h soit 5 demi-journées) Formation CQP AMV : 101 € ;

Les activités Stand Up Paddle s'alignent sur les activités Kayak qui connaissent une augmentation moyenne de leurs tarifs de 2,35 %.

Les stationnements des bateaux sur le parking des sables blancs seront de nouveau facturés :

10 € le mois de janvier à avril et de novembre à décembre ;

15 € le mois de mai à juin et de septembre à octobre ;

15 € pour deux semaines de juillet à août ;

30 € le mois de juillet à août ;

Les autres évolutions sont :

Les stages EFV augmentent de 1,69 % en moyenne ;

Les tarifs de formation CQP AMV augmentent tous de 1 % ;

Les tarifs de location de matériel augmentent en moyenne de 1,02 % hormis pour la location des combinaisons qui passe de 2,50 € à 3 € soit +20 % (à la semaine).

La location de la salle de réunion du niveau 1 du pôle nautique passe de 50 € à 80 € pour la journée et de 30 € à 50 € pour la demi-journée, soit une hausse de respectivement 60 % et 66,67 %

- **tarifs Patrimoine et archives** :

- ✓ Augmentation du tarif « visites guidées at animations du patrimoine » ; ce tarif est voté par élève (de CCA et hors CCA) respectivement 3,30 € et 3,80 € en 2017 contre 3 € et 3,50 € en 2016 (gratuit dans le cadre de l'opération « Ma tête se balade en ville »);
- ✓ Augmentation moyenne de 3,17 % du tarif des visites guidées ;
- ✓ Pas d'évolution sur les tarifs « Circuit découverte ;
- ✓ Gratuité pour les ateliers du patrimoine pour les 6 à 12 ans ;
- ✓ Pas de changements pour les autres tarifs hormis la suppression de celui accordé aux comités d'entreprises.

- **tarifs bibliothèque** :

Suppression du tarif abonnement adulte hors CCA, de la pénalité appliquée en cas de perte de la carte, et de la vente du livre « De Jonas à Moby Dick » pour cause d'écoulement des stocks ;

L'abonnement annuel adulte et l'abonnement mensuel augmentent de 0,50 € chacun ;

Le tarif de vente de « beaux livres » repasse à 5 € au lieu de 4 € ;

Les tarifs de location d'exposition passent à 50 € pour une semaine et à 150 € pour un mois .

Pas d'évolution sur les autres tarifs.

- **tarifs école municipale de musique** :

De légères augmentations ou baisses selon les tranches du quotient familial mais l'évolution moyenne des tarifs reste nulle ;

- **tarifs des locaux associatifs** :

✓ Les locations de salles aux associations carcarnaises sont gratuites à la maison des associations, à Tiliz et à la Ferme du Moros et à l'Abri du Marin.

✓ Mise en place d'un tarif pour la location de l'Abri du Marin.

✓ Toutes les salles ont un prix de location en progression de +2 % pour les organismes extérieurs ;

✓ Les tarifs de remplacement des badges augmentent eux de 1 %.

- **tarifs Centre des Arts et de la Culture** : tarifs inchangés

- **tarifs billetterie Spectacles** : tarifs inchangés

- **tarifs bac du passage** :

Pas d'évolution sur les tarifs du BAC.

- **tarifs éducation enfance** :

- ✓ Pas d'augmentation concernant l'accueil de loisirs périscolaire ;

- ✓ Les tarifs de location du restaurant municipal Foch seront de 365 € pour la soirée et de 700 € pour une journée complète ;
- ✓ Les tarifs de l'hébergement au centre Auguste Dupouy augmentent en moyenne de 1,91 %, les nuitées des stages ont été supprimées (faute d'utilisation) ;
- ✓ Le tarif portant sur une location de chambre au Manoir du Porzou passe de 65 € à 67 €.

- **tarifs animation jeunesse** :

✓ Les tarifs augmentent de 1 % en moyenne mais de façon différenciée suivant les coefficients familiaux (dégressive en pourcentage de manière à réduire le différentiel entre les tranches A et L).

- **tarifs Maison de la petite enfance** :

- ✓ Application du barème de la Caisse Nationale Allocations Familiales ;

- **tarifs activité jeunesse** :

- ✓ Une augmentation moyenne de +0,76 % des tarifs ;
- ✓ La tarification de la carte animation jeunesse est désormais répartie sur 2 périodes : du 01/01/2017 au 31/08/2017 elle sera tarifée 4 € et du 01/09/2017 au 31/08/2018 elle sera à 6 €.

- **tarifs cuisine centrale** :

- ✓ Augmentation moyenne des tarifs d'environ 2 % ;

- **tarifs restaurants scolaires** :

- ✓ Augmentation moyenne de 1,65 % soit +0,04 cts par ticket ;
- ✓ Les repas pour les enfants non-inscrits et sans ticket seront facturés 0,20 € de plus qu'en 2016 ;

- **Tarif ticket adulte et repas du personnel communal** :

- ✓ Le repas complet pour un adulte passe de 4,79 € HT à 4,93 € HT ;
- ✓ Le repas pour le personnel communal passe de 4,69 € HT à 4,74 € HT ;
- ✓ Le repas complet extérieur passe de 7,60 € HT à 8 € HT et le repas buffet extérieur passe de 4,30 € HT à 4,50 €.

- **Tarifs de l'eau et de l'assainissement** :

- ✓ Pas d'augmentation sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2017 ;

Vu l'avis des différentes commissions municipales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 novembre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les tarifs 2017 du budget principal,
- d'adopter les tarifs 2017 du budget annexe de l'eau ;
- d'adopter les tarifs 2017 du budget annexe de l'assainissement ;
- d'adopter les tarifs 2017 du budget annexe du « bac du passage » ;
- d'adopter les tarifs 2017 du budget annexe « cuisine centrale » ;
- d'adopter les tarifs 2017 du budget annexe « centre des arts et de la culture.

S'il y a des questions, je vous écoute.

M André Fidelin :

D'une manière générale, ce sont des tarifs qui sont soit quasiment les mêmes que l'année passée ou légèrement à la hausse pour combler l'inflation. Après, il peut y avoir des cas particuliers qui sont évidemment justifiés, mais d'une manière générale, ça reste quand même modique. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie le Meur :

Je voulais juste revenir sur les locations à l'Espace Guy Cotten, je ne comprends pas très bien. La

location de la salle du niveau 1 était en 2014 de 100 €, ensuite ça a diminué et maintenant ça remonte de nouveau.

M Xavier Calvarin :

J'avais déjà répondu à cette question-là dans les budgets précédents, mais je vais y revenir. En 2014, effectivement nous avons mis la location de la salle à 100 €, comme c'était la 1^{re} année, nous n'avions aucun historique sur la location de la salle. Comme elle n'avait pas été louée de l'année, on avait décidé d'un commun accord avec le directeur du pôle nautique de le rabaisser au tarif des salles équivalentes qu'on pouvait avoir sur d'autres structures telles que des salles qui sont au niveau du CAC. Depuis l'année dernière, on s'aperçoit qu'en deux ou trois ans le nombre de locations est beaucoup plus important sur cette salle. Il s'agit de la salle « associations » c'est la salle qui est à l'étage à l'extrémité et qui donne sur la terrasse et qui est utilisée gratuitement par les associations. De plus en plus d'entreprises nous la demande. On avait un tarif qui à 50 €, a permis de démarrer les locations. On a tout simplement augmenté parce qu'elle est quand même beaucoup plus agréable comme salle que les salles du rez-de-chaussée. C'était plus un alignement d'un tarif qui était difficilement valorisable au départ.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je vais quand même redire ce que j'ai dit l'année dernière. Le bac à un euro, c'est trop cher. J'ai eu des réflexions, donc je vous le retranscrits. Il est dit que c'était la croisière la plus chère du monde ou quelque chose comme cela. Autrement, j'ai une observation d'ordre général et technique. Je ne comprends pas pourquoi dans vos tarifs vous avez des centimes d'euros. Ce n'est pas très pratique ni pour la comptabilité ni pour le contrôle comptable. Je pense qu'il faudrait demander aux services d'arrondir. J'ai regardé et c'était arrondi jusqu'à 2013 ou 2014, et ça a basculé après pour certains tarifs avec des centimes d'euros.

M Xavier Calvarin :

Cela n'a jamais été arrondi. C'est tout simplement parce que beaucoup de ces tarifs-là ne sont pas des tarifs unitaires ce sont des tarifs qui se cumulent. Bien souvent, la personne ne paye cette prestation pas seulement une fois mais peut-être dix fois. C'est vrai qu'il faut regarder cela sur des abonnements. Le tarif unitaire est relativement peu représentatif. Il y a d'autres tarifs comme pour les camping-cars par exemple, ce sont des tarifs qui ont des chiffres après la virgule, quand on y rajoute la taxe de séjour, on passe directement à 6 euros tout ronds. Le cumul des deux s'harmonise sur 6 euros, ce qui simplifie le paiement par les agents.

M Claude Drouglazet :

Ce n'est pas ce qui m'a été dit au niveau des services, apparemment sur le contrôle comptable, cela aurait été plus simple de ne pas avoir de centimes d'euros.

M Xavier Calvarin :

C'est évidemment plus simple, mais quand on augmente et qu'on arrondi sur des petites sommes, vous savez très bien que là du coup, le 1 % ou 2 %, monte très vite à 8 %. Et dans cette assemblée, on nous dirait tout de suite comment cela se fait-il que ce tarif a augmenté de 10 ou 12 %, alors que cela ne joue que sur quelques centimes ? Il y a aussi une certaine cohérence de notre part à rester sur une augmentation.

M Claude Drouglazet :

C'est simplement une question d'efficacité technique au niveau de la comptabilité, c'est tout.

M Xavier Calvarin :

On ne peut pas dénoncer par moment, l'efficacité technique et critiquer les augmentations qui dépassent les seuils de 1 à 2 %. Là, on ne s'en sort plus.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

J'ai quelques remarques concernant les tarifs éducation, enfance, je ne comprends pas la suppression des nuitées de stages. C'est justifié par faute d'utilisation. Si on ne relance rien, le fait de supprimer le tarif on obère totalement la possibilité d'en mettre pendant l'année. Je ne comprends pas cette suppression qui à mon avis n'a pas de portée. Ça aurait pu rester si on souhaitait vraiment relancer les stages.

Nous ne sommes pas d'accord non plus avec l'augmentation des tarifs de restauration scolaire parce qu'au final, on se rend compte, et vous pourrez le vérifier, que les tarifs concernant la restauration scolaire à Concarneau, sont parmi les tarifs très élevés...

M Xavier Calvarin :

Faux.

Mme Gaël Le Meur :

Ah si, par rapport à la moyenne en Bretagne, l'augmentation a été beaucoup plus importante. Même s'il est dit là que c'est une augmentation de 0,04 centimes, pour les petits quotients cela représente une augmentation de plus de 3 %. Sur quelques années, cela fait quand même une grosse augmentation pour ces familles.

Et enfin, le tarif de la maison de la petite enfance, il est expliqué qu'on applique le barème de la CNAF, sauf qu'à priori, je n'étais pas en commission, mais je l'avais signalé la dernière fois que les horaires de début d'après-midi n'étaient pas adaptés, je n'ai pas pu en parler à ce moment-là, mais ma collègue Marianne Jan qui y était s'est à priori élevée sur une information qui a été donnée, à savoir que la maison de la petite enfance fermerait tout le mois d'août à partir de l'année prochaine. Ma question était de savoir si cette décision était confirmée, et si c'était le cas, c'est particulièrement regrettable pour la bonne et simple raison que quand cette maison de la petite enfance a été créée et mise en route, il avait été expliqué parmi les arguments qu'on sait très bien qu'il y a une forte activité saisonnière à Concarneau pendant cette période-là de juin à septembre. Nous avons des personnes qui ne trouvent un travail que de manière saisonnière pendant cette période-là de l'année et qui ont effectivement une demande de garde. À priori, cela concerne une dizaine d'enfants. Mais même pour une dizaine d'enfants, ça peut répondre à un besoin et ça peut permettre à quelqu'un de travailler. 15 jours de fermeture, qui est le cas actuellement, c'est gérable, tout le mois d'août, je pense que ça peut être préjudiciable.

M André Fidelin :

Merci. Il y a donc deux interrogations, une sur l'augmentation et l'autre sur la maison de la petite enfance. Éric.

M Éric Malléjacq :

Sur les deux premiers points, sur la nuitée, il n'y a plus d'emploi actuellement on a donc décidé de supprimer le tarif tout simplement. On peut le regretter, mais c'est la décision que nous avons prise. En revanche, pour la restauration scolaire, nous avons une augmentation de 4 centimes par repas. Ça revient à ce que disait Claude tout à l'heure par rapport aux augmentations en pourcentage. Pour les petits quotients qui payent 1,10 € de mémoire leur repas, cela peut représenter en pourcentage beaucoup, mais 4 centimes représentent très peu du point de vue financier. Après, pour le coût du repas encaissé moyen, il doit être de l'ordre de 3,50 € à peu près. On ne peut pas dire qu'à Concarneau on soit dans des coûts de restauration exorbitants, surtout eu égard à ce qui est servi aux enfants. On va dans une démarche de qualité dans la restauration et dans ce qui est servi. Je le répète encore une fois, et ce n'est pas la première fois que je le dis au conseil municipal, 90 % des enfants mangent à la cantine. Vous allez me dire qu'il y en a une bonne partie c'est par obligation, mais il y en a aussi c'est par choix parce que l'alimentation qui leur est servie correspond tout à fait à leurs attentes.

Ensuite, pour le dernier point qui concerne la maison de la petite enfance, il a été effectivement proposé et débattu en commission enfance, la possibilité de fermer la maison de la petite enfance au mois d'août. Cela n'a pas été acté pour l'instant, mais en tout cas, il y a eu un débat qui était assez contradictoire et c'est normal. Il faut savoir déjà que depuis deux ans maintenant, on avait réduit le nombre de places d'accueil à la maison de la petite enfance sur les trois semaines d'août. J'avais demandé à la directrice de la maison de la petite enfance de faire une étude sur l'impact que pouvait avoir cette fermeture, et en particulier avec la volonté de gêner le moins possible les parents, parce que le but est bien évidemment de ne pas embêter les gens. J'ai demandé également, avant d'aller plus loin dans cette éventuelle fermeture, parce qu'encore une fois rien n'est acté, qu'il y ait une étude plus poussée sur les différentes possibilités de gardes offertes aux enfants, pour savoir en particulier, et ça c'était une demande de la commission, si les parents devaient se retrouver à cause de la fermeture de cette structure, d'avoir à inscrire leurs enfants auprès d'assistantes maternelles qui disposeraient de places et savoir quel pourrait être l'impact financier et à partir de là, prendre une décision dans un sens ou dans l'autre. Pour l'instant, ça n'a pas été acté, nous en avons débattu, nous en avons parlé, mais pour l'instant j'ai demandé à ce qu'il y ait d'autres éclaircissements et d'autres précisions, avant d'aller plus loin dans la démarche.

M André Fidelin :

Merci Éric, Bruno pour le Bac.

M Bruno Quillivic :

J'ai bien noté les propos de Claude sur la traversée la plus chère au monde. En vérité, nous sommes plus bas que beaucoup de traversées qui sont effectuées par un bac de taille comparable. Je rappellerai juste, que ceux qui l'empruntent fréquemment, peuvent prendre un carnet de 10 tickets qui revient très exactement à 6,70 €, ce qui nous fait une traversée à 0,67 centimes, ce qui nous fait la traversée la moins chère, c'est bien peu pour la traversée la plus belle au monde. Je préfère que l'on communique dans ce sens-là.

M André Fidelin :
Merci Bruno. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :
Une demande d'information, pourquoi mettre un tarif à l'abri du marin ? Il y a une explication ?

M André Fidelin :
Tu veux intervenir Xavier ?

M Xavier Calvarin :
Pour l'abri du marin, c'est tout simple, c'est la dernière salle pour laquelle on a des demandes. On n'avait pas de tarifs, donc on ne pouvait pas la louer, dans la mesure où elle n'était pas au tarif tout simplement. C'était une omission dans les tarifs des années précédentes.
Pour répondre à Mme Le Meur sur le coût des repas, une fois déduits les recettes que règlent les familles, il reste un reste à financer de l'ordre de 500 000 € pour la collectivité, une fois les tarifs appliqués aux familles et le coût qu'il y a derrière. On a maintenu, comme l'a rappelé Éric, une qualité des repas qui est largement au dessus de ce que l'on peut trouver dans certaines collectivités qui passent par des prestataires privés et qui effectivement ont des prix plus bas.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Nous allons procéder au vote concernant ces tarifs.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN).

2 | Port de plaisance : Tarifs du port de plaisance 2017

M Bruno Quillivic :

Les tarifs proposés en 2017 sont identiques à ceux de 2016, sauf pour les autorisations des mouillages de Kersaux :

En 2017, il est proposé de majorer les tarifs suivants, suivant la longueur du bateau :

Autorisation mouillage Kersaux (forfait annuel)	2016	2017
Longueur HT		
< 5,50 mètres	81,00	85,00
5,50 à 6,49	85,00	89,00
6,50 à 7,49	90,00	94,00
7,50 à 8,49	100,00	105,00
> 8,50	120,00	125,00

Il est également proposé de créer des tarifs pour les escales courtes inférieures à une durée de 5 h, effectuées entre 7h30 et 16h avec la première heure gratuite.

Au-delà de cette période, le demi-tarif journée sera appliqué.

Vu l'avis favorable du CLUPIP en date du 17 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 novembre 2016,

Vu l'avis favorable du conseil portuaire du 25 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires portuaires du 5 décembre 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les tarifs du port de plaisance pour l'année 2017.

M André Fidelin :

Merci Bruno. Est-ce que vous avez des remarques sur les tarifs du port de plaisance ? Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

J'ai juste une remarque. Je trouve dommage cette proposition de création de tarif pour les escales courtes d'une durée inférieure à 5 heures. Je pense que cela fait aussi partie des traditions d'accueil de la ville de Concarneau de pouvoir faire que les gens puissent s'arrêter un moment et aller « boire un coup au bistrot », cela fait aussi partie des choses qui feront que les gens auront envie de revenir à Concarneau. Je crois que c'est dommage par rapport à ça et pour ce que ça va générer comme recettes.

M Bruno Quillivic :

Je suis entièrement d'accord avec vous, sauf qu'aujourd'hui les plaisanciers qui arrivent en escale pour une durée inférieure, payent le plein tarif. C'était justement pour créer une différence et de mettre en place ce demi-tarif, pour justement favoriser l'escale. D'autant, que nous nous adaptions aux nouveaux modes de consommation qui est la plaisance avec semi-rigide qui est en plein développement. Ils sont accueillis dans le port de Concarneau, peut-être au détriment des navires en escale, les mois où on est vraiment bien occupés. Je trouve que c'est normal que les plaisanciers visiteurs payent. Certains prennent de l'eau et de l'électricité. Il est logique qu'ils payent un petit droit mais il fallait que ce soit plus raisonnable, on a donc créé un demi tarif.

M André Fidelin :

Claude, tu voulais intervenir.

M Claude Drouglazet :

Je m'interrogeais simplement sur ce que voulait le CLUPIP.

M Bruno Quillivic :

Comité local des usagers des ports et installations de plaisance.

M Claude Drouglazet :

Merci Beaucoup.

M André Fidelin :

Mais Claude, ce n'est pas possible.

M Claude Drouglazet :

De mon temps ça n'existait pas.

M Xavier Calvarin :

Cela fait au moins huit ans que ça s'appelle CLUPIP.

M André Fidelin :

Oui, Mme Ziegler :

Mme Nicole Ziegler :

C'est juste une remarque qui a trait au port de plaisance. C'est une belle initiative d'avoir mis des décorations de Noël sur les mâts des bateaux.

M Xavier Calvarin :

Oh, merci !

Brouhaha...

M Claude Drouglazet :

C'est Noël avant l'heure.

Mme Nicole Ziegler :

Non, mais Monsieur, ce n'est pas la première fois que lorsque les choses sont faites on le dit.

M Xavier Calvarin :

Mais c'est bien.

Mme Nicole Ziegler :

Les remarques acerbes de M Robin sur ma droite, sont insupportables.

M André Fidelin :

On peut passer au vote, s'il vous plaît, concernant les tarifs du port de plaisance ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN).

3	Culture : Création d'un tarif - Vente d'éventails au CAC - Spectacle Bienvenue de Red Cardell
---	---

M Alain Echivard :

Le Dimanche 11 décembre à 17h au CAC, se produit le dernier spectacle de Red Cardell « Bienvenue », en partenariat avec Très Tôt Théâtre.

Ce spectacle associe 5 artistes des 5 continents et s'est construit autour d'ateliers entre les artistes et les habitants du Finistère.

C'est l'Asie qui sera représentée à Concarneau, notamment grâce à une danse réalisée avec des éventails « Mulan » (grands éventails que l'on tient à une main et qui sont utilisés lors des danses traditionnelles notamment en Chine).

Le CAC, associé au dispositif, a acheté 73 éventails au tarif de 9 €, il est proposé de revendre ces éventails au tarif de 5 €, le soir du spectacle, comme souvenir aux spectateurs ou aux 85 danseurs participants.

En effet, la régie « spectacles musicaux » prévoit à l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2013-343 du 1^{er} juillet 2013, la vente d'objets publicitaires, les services financiers ont confirmé que les éventails pouvaient entrer dans cette catégorie.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 15 novembre 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la vente d'éventails au CAC
- de créer un tarif pour la vente de ces éventails au prix de 5€ l'unité.

M André Fidelin :

Merci Alain. Il n'y a pas de remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

J'avoue que je n'ai pas très bien compris le but du jeu, notamment concernant les spectacles. J'aurai compris que par exemple, on offre carrément aux 85 danseurs les éventails, mais les spectateurs, même si c'est un souvenir, on ne sait pas ce qu'il y a sur les éventails et quel coût cela aura pour la collectivité.

Un élu dit :

4 euros par éventail.

M Claude Drouglazet :

Oui, mais combien d'éventails ? Je ne comprends pas pourquoi on offre ça aux spectateurs.

M Alain Echivard :

Cela a été présenté à la commission culture. Chacun a pu s'exprimer. Il y a eu un avis favorable.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

C'est une action originale. C'est ce que l'on retiendra.

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS) (M DROUGLAZET, Mme JAN).

Conseil municipal du 8 décembre 2016

4	Commerce - tourisme - Halles : Suppression du tarif communication - Versement des sommes collectées à l'association des commerçants des halles
---	--

Mme Michelle Lemonnier :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2015 approuvant les tarifs municipaux pour l'année 2016,

Considérant que les commerçants des halles se sont légalement constitués en association le 8 janvier 2016,

Considérant leur demande de ne plus verser de participation aux opérations de communication, somme de 7,80 € par commerçant qui était prélevée chaque mois avec les droits de place dus pour l'occupation de la stalle,

Considérant que les commerçants des halles ont fait réaliser 3 000 sacs à l'effigie du bâtiment concarnois pour répondre à la suppression des sacs plastique au 31 décembre prochain et que la facture n'a pas été adressée à la ville pour la partie lui revenant,

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser la somme de 2 593,60 € à l'association des commerçants des halles de Concarneau, les crédits étant disponibles et prévus au compte 6231 au budget primitif 2016.

M André Fidelin :

C'est leur dû.

Qui veut intervenir ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS).

Conseil municipal du 8 décembre 2016

5	Commerce tourisme : Réductions des tarifs - Terrasse - Déballage - Avenue de la gare
---	--

Mme Michelle Lemonnier :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2015 approuvant les tarifs municipaux pour l'année 2016,

Considérant les travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement avenue de la gare ayant démarré le 19 septembre 2016 et prévus jusqu'à fin mars 2017,

Considérant la réservation des places de stationnement entre le 19 et le 33 avenue de la gare depuis le 29 mars dernier et jusqu'au 18/05/18 destinée à faciliter la sortie des véhicules de chantier de l'ancienne école du Lin par la rue Dupetit Thouars,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'appliquer des réductions au prorata temporis sur les tarifs terrasses et déballages 2016 et 2017 aux établissements concernés par le périmètre des travaux et donc empêchés d'occuper le domaine public par leur mobilier de terrasse ou de déballage pendant la période,

sont concernés :

Etablissement	Type d'occupation	Durée du forfait d'occupation	Montant dû avant réduction	Réduction au prorata temporis	Montant dû après réduction
Emily Boutique	Déballage 1 portant	année	95 €	63,34 € soit 66,67 %	31,67 €
Frivolity's	Déballage 1 portant	01/06 au 30/09	48€	4€ soit 8,33 %	44€
Irem Burger kebab	Terrasse	à l'année	251,37 €	83€ soit 33 %	168,37€

M André Fidelin :

Merci Michelle. Vous avez des remarques ?

Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je m'étonne qu'il n'y ait que trois demandes. La petite librairie de bouquins d'occasion.

Mme Michelle Lemonnier :

Ils n'ont pas demandé.

Mme Marie Le Meur :

Ils n'ont pas demandé. Il fallait donc demander.

Mme Michelle Lemonnier :

Non, mais on a aligné les trois boutiques qui sont les plus concernées directement.

M André Fidelin :

Ce sont les boutiques qui sont au niveau de la rue Dupetit Thouars. C'est juste devant.

Mme Marie Le Meur :

D'accord, l'autre est plus bas.

Mme Michelle Lemonnier :

Oui, l'autre est plus bas.

M André Fidelin :

Le bouquiniste est plus bas.

Mme Marie Le Meur :

Il a quand même de la place pour déballer ?

Mme Michelle Lemonnier :

Oui, Bien sûr.

M André Fidelin :

C'est surtout dans la rotation des camions juste dans la rue Dupetit Thouars.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ? Non ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Mme Michelle Lemonnier :

Vu la loi Macron en date du 6 août 2015 modifiant entre autres les dispositions du code du travail,

Vu notamment l'article L 3132-26 du code du travail,

Considérant les demandes reçues,

Considérant le classement du centre-ville de Concarneau en zone touristique,

Considérant l'avis de l'Union des commerçants de Concarneau en date du 27 septembre 2016,

Considérant l'avis des organisations professionnelles de salariés et de patronat consultées par courrier en date du 14 octobre 2016,

Considérant que l'accord écrit du salarié doit être obtenu pour travailler les jours indiqués,

Vu l'avis de la commission commerce-tourisme en date du 20 septembre 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'arrêter la liste des dimanches suivants pour 2017 pour l'octroi des dérogations au travail dominical et permettre ainsi l'emploi de personnel salarié ayant donné leur accord, dans les commerces suivants :

Pour les concessions automobiles : dimanche 15 janvier, 19 mars, 17 septembre et 15 octobre

Pour les commerces de détail : dimanche 15 janvier, (premier dimanche des soldes d'hiver),
dimanche 2 juillet (premier dimanche des soldes d'été),
dimanche 3 septembre (dimanche précédant la rentrée scolaire)
dimanches 17 et 24 décembre

A noter que les dérogations ne pourront être délivrées qu'en cas de plusieurs demandes ou d'une demande collective.

M André Fidelin :

Merci Michelle. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je crois que le Maire aurait été très inquiet si je n'étais pas intervenu. Je vais évidemment voter contre. Je ne vais pas reprendre l'argumentation que j'avais développée l'année dernière. Mais ça me fait toujours de la peine de voir que les marchands du temple mettent en cause le jour du seigneur. Je suis effectivement contre l'extension du travail du dimanche, non pas pour les commerces indépendants, je l'ai dit l'année dernière, le commerçant indépendant est tout à fait libre de son choix et de ses horaires etc. C'est la liberté du commerce. Mais je suis contre le fait que l'on impose aux salariés de travailler le dimanche, même si on sollicite leur accord sachant que l'accord n'est pas toujours un vrai accord du salarié, compte tenu de la pression qu'exerce l'employeur. Par principe, je voterai contre la délibération.

M André Fidelin :

Merci Claude. Est-ce qu'il y d'autres remarques ?

Mme Gaël Le Meur :

La commission s'est réunie il y a plusieurs mois déjà. Je n'ai plus cela en tête mais il ne me semblait pas que l'année dernière et à la commission, on avait intégré le dimanche précédant la rentrée scolaire.

Mme Michelle Lemonnier :

Si, si il me semble que ça faisait partie.

Mme Gaël Le Meur :

Il me semble qu'on était resté sur les soldes, les 17 et 24 décembre. Je ne parle pas des concessions automobile, parce que ça n'a pas changé non plus. Mais le dimanche qui précède la rentrée scolaire, je n'en suis pas sûre.

Mme Michelle Lemonnier :

Cela fait 5 dimanches, comme l'année dernière.

Mme Gaël Le Meur :

Mais est-ce que c'est celui-là qui a une pertinence à être retenu ? J'ai bien compris que l'on restait sur un nombre identique de dimanches. Mais est-ce que c'est celui-là qui est le plus pertinent ? Est-ce que ce choix a été présenté lors de la dernière commission commerce-tourisme, parce qu'il ne me semble pas ? C'était le 20 septembre, tout le monde a oublié depuis.

Mme Michelle Lemonnier :

Vous auriez pu relire le compte-rendu.

Mme Gaël Le Meur :

Effectivement, j'aurai pu relire le compte-rendu, Mme Lemonnier. Mais si j'avais vu cela, je pense que je vous en aurais parlé en commission.

M André Fidelin :

Merci. Xavier ?

M Xavier Calvarin :

Je suis en admiration devant Claude qui défend le jour du Seigneur. Je le fais avec le sourire, merci. Je voulais juste répondre plus sérieusement à Mme Le Meur. Je pense que des dimanches qui ont été cités, c'est peut-être le plus légitime. Vous avez tout à l'heure évoqué le problème des familles, pour la garde etc. Il y a un problème qui se pose à beaucoup de familles aussi, à la fin de l'été, lorsqu'elles rentrent de vacances, c'est qu'il faut se précipiter pour faire les courses de rentrée. Et, le fait d'ouvrir ce week-end, est tout simplement l'opportunité pour les familles peut-être de disposer d'une journée supplémentaire pour pouvoir préparer leur rentrée. Je pense qu'elle est au moins aussi justifiée que les soldes, qui là, ne sont à l'intérêt que du commerçant.

Mme Gaël Le Meur :

Vous parlez des familles qui partent en vacances, je ne parlais pas forcément de celles-là tout à l'heure.

M André Fidelin :

On va passer au vote, si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Gaël Le Meur :

Il y a encore une intervention.

M André Fidelin :

Oh, pardon, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

C'est simplement pour dire que j'aurai la même position que Claude Drouglazet pour les mêmes positions de principe.

M André Fidelin :

Très bien.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 3 CONTRE (M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET), 3 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER).

Mme Maguy Baqué :

Comme chaque année, le recensement concernera une partie des habitants sur la commune. La collecte commencera le 19 janvier 2017 pour s'achever le 25 février 2017.

Comme l'an dernier, il s'agira d'enquêtes de sondages effectuées à partir d'un échantillon d'adresses réparties sur toute la commune. 8% de la population et environ 1000 logements seront ainsi recensés.

En 2017, les habitants pourront choisir de répondre par internet ou sur un questionnaire papier.

Pour mener à bien ces opérations de recensement, cinq agents recenseurs vont être nommés par arrêté du Maire, ainsi qu'un coordonnateur titulaire et un coordonnateur adjoint du recensement.

Il est proposé cette année comme les années passées, de recruter les agents comme vacataires et de les rémunérer à l'acte.

Les agents seront recrutés pour la période comprise entre le 10 janvier et le 28 février 2017. La qualité de la collecte dépend de la qualité du travail des agents. Par conséquent, pour assurer leur motivation, ainsi que la qualité du travail rendu et afin de les garder jusqu'au terme des opérations de recensement, il convient de leur garantir une rémunération correcte.

La rémunération pourra se décomposer comme suit (montants bruts) :

Une part de rémunération fixe (formations et tournée de repérage), une part liée au nombre de feuilles de logements recueillies, remplies et dûment vérifiées, et une troisième part, versée en fonction de la qualité de leur travail (tenue du carnet de tournée et opérations de fin de collecte.)

1 - Coût de la feuille de logement :

- Feuille de logement remplie et vérifiée = 4,80 €

- Feuille de logement non enquêté = 1 €

Nombre de feuilles de logements total : environ 1000 feuilles à répartir entre 5 agents, soit environ une moyenne de 200 feuilles par agent.

Total pour 1000 feuilles = $1000 \times 4,80 \text{ €} = 4800 \text{ €}$

Les feuilles de logement non enquêté représentent un très faible pourcentage

2 - Coût des formations : 40 € par agent

2 demi-journées obligatoires, soit un forfait global de $40 \text{ €} \times 5 \text{ agents} = 200 \text{ €}$

3 - Coût des journées de repérage : 40 € par agent

Forfait global de $40 \text{ €} \times 5 \text{ agents} = 200 \text{ €}$

4 - Tenue du carnet de tournée : 40 € par agent

Forfait de $40 \text{ €} \times 5 \text{ agents} = 200 \text{ €}$

5 - Opérations de fin de collecte : 40 € par agent

Forfait de $40 \text{ €} \times 5 \text{ agents} = 200 \text{ €}$

6 - Frais de transport (Modification de répartition par rapport aux années passées) :

- L'agent qui aura en charge l'IRIS 0107 (secteur de Beuzec-Conq jusqu'à Coat Conq, le Moros et Saint Laurent - Voir plan en annexe) et l'IRIS 0105 (secteur de Porzambars/La Glacière) aura un forfait de **250 €**.

- Celui qui aura en charge l'IRIS 0101 (secteur du Cabellou) et l'IRIS 0103 (secteur du Moros) aura un forfait de **190 €**.

- Celui qui aura en charge l'IRIS 0102 (secteur de Lanriec) et l'IRIS 0106 (secteur de Kerandon) aura un forfait de **200 €**.

- Celui qui aura l'IRIS 0104 (Centre Ville) aura un forfait de **80 €**. Tout le secteur peut être couvert à pied.

- Pour celui qui aura l'IRIS 0108 (Kerauret/Les Sables blancs), le forfait reste inchangé à **180€**.

L'enveloppe globale n'est pas modifiée. Elle reste à 900 €

La dotation globale versée par l'INSEE en 2016 a été de 4 244 euros. La dotation pour 2017 sera de 4 098 euros.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur :

- le recrutement de 5 agents recenseurs,

- les forfaits alloués,
- la modification de la répartition du forfait transport.

M André Fidelin :

Cela correspond à 8 % de la population et 1 000 logements.
Bien, vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 8 décembre 2016

8	Foncier : Déclassement du domaine public - Ouverture d'enquête publique - Rue Jean-Jacques Rousseau
---	---

M Marc Bigot :

Dans le cadre d'un projet immobilier du groupe NEXITY en lieu et place de l'usine CROWN CORK EMBALLAGE FRANCE SAS, diverses modifications d'accès et de circulation ont été présentées à la commune, transformant la configuration foncière actuelle.

En effet, le projet présenté englobe la rue Jean-Jacques Rousseau comprise entre les deux grandes parcelles aujourd'hui non bâties qui appartenaient à l'usine. Le nouveau site ainsi créé fait apparaître la cohérence de déplacer la rue Jean-Jacques Rousseau plus au Nord, dans l'axe du giratoire situé Avenue de la Gare en créant ainsi une continuité avec la rue du 19 novembre menant au quartier de Kerandon et la rue Racine.

Ce déplacement participera aussi à la rénovation du quartier de Kerandon pour permettre une ouverture du quartier sur l'avenue de la Gare.

Dès lors, il revient au conseil municipal de se prononcer sur le déclassement de la Rue Jean-Jacques Rousseau, comprise entre l'avenue de la Gare (à hauteur de la boulangerie « Avellan » Le Roux) et la rue Voltaire. Cette rue (longueur 120 ml, largeur 8 ml) a été classée dans le domaine public par conseil municipal en date du 20 octobre 1961 et dénommée le même jour.

Il faut ajouter que cette rue est peu empruntée par les automobilistes et sert principalement à du stationnement.

La désaffectation du bien devant intervenir avant toute décision de déclassement, en cas d'accord de notre conseil ce jour, la rue sera désaffectée par l'installation d'obstacles interdisant son accès.

Le transfert de la rue Jean-Jacques Rousseau dans le domaine privé de la commune permettra d'engager avec NEXITY les négociations sur les conditions de création de la nouvelle rue Jean-Jacques Rousseau et les différents aménagements concernant les accès et la circulation sur le site.

Je vous invite donc à bien vouloir décider d'ouvrir, dans un premier temps, une enquête publique de déclassement. Un commissaire enquêteur devra être désigné pour l'organisation de cette enquête, qui aura lieu en mairie au premier trimestre 2017, pour une durée légale de quinze jours.

Le conseil municipal se prononcera à nouveau sur ce dossier après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider l'ouverture d'une enquête publique de déclassement,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de celle-ci.

M André Fidelin :

Merci Marc. Nous sommes dans une démarche de procédure réglementaire de déclassement du domaine public. On va vous présenter une première esquisse qui nous a été présentée par Nexity. Il faudra certainement réfléchir sur certains points. L'enquête publique apportera également des éclaircissements et peut-être des amendements sur le projet, c'est le but d'une enquête publique. Au-delà de la procédure administrative, on voulait vous présenter cet avant-projet, il n'est pas du tout entériné. C'est ce que nous a présenté Nexity. Il nous appartiendra après l'enquête publique d'apporter les éléments pour l'améliorer.

Marc, je te laisse la parole pour commenter le visuel.

M Marc Bigot :

Dans le cadre de la procédure de cession, cette procédure a été relancée en juillet 2015. Crown ayant confié à un cabinet spécialisé, le choix de négocier avec d'éventuels promoteurs, il y en avait 16 de mémoire, des promoteurs nationaux, comme des promoteurs locaux. Nous avons été recontactés par ce cabinet spécialisé qui était accompagné de Nexity le 26 octobre, où cet « avant » avant-projet a été présenté. Ce qui est intéressant, c'est que quand on s'était vu en 2015, nous avons insisté pour que des espaces verts permettent des continuités entre la voie verte, avec les accès entre les quartiers de Kerneac'h - Sables-blancs, qu'il y ait aussi une continuité avec la Gare. On le voit à l'image, le principe de cet espace vert et l'idée que nous avons défendue a été retenue par Nexity. On trouve donc, le long de l'avenue de la Gare, sur la hauteur du terrain, un ensemble de petits bâtiments qui seront dans le volume que permet le PLU, c'est-à-dire des bâtiments comprenant rez-de-chaussée, deux niveaux et

l'attique. Il est prévu sur ce schéma de principe, de mémoire, 244 logements, dont une quarantaine de logements sociaux. Des points que nous avons aussi souligné, c'est que nous souhaitons que les vues que nous pouvons avoir sur la baie quand on descend vers le centre-ville, soient dans la mesure du possible, conservées et qu'il n'y ait pas un mur qui fasse barrage à cette perspective. Bien évidemment, le projet s'inscrit dans la rénovation et la réhabilitation du quartier de Kerandon. C'est également une entrée de ville, donc on sera très attentif au contenu du permis de construire, à la qualité architecturale des bâtiments. Ce que nous souhaitons aussi, c'est que dans ce schéma-là, il y ait vraiment un espace qui soit réservé aux plus jeunes.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques sur la présentation de ce dossier ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, M le Maire. Je trouve que la première phrase de cet exposé, dans le cas d'un projet immobilier du groupe Nexity, augure mal de la suite. Je ne pense pas que ce soit à Nexity de faire des propositions et de dire à la ville voilà ce que je veux faire, c'est à la ville d'avoir un projet immobilier d'aménagement sur l'ensemble de cet espace, et bien au-delà de cet espace, d'ailleurs. Sur la question qui nous est posée ce soir, c'est-à-dire sur l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une voie, ça me va. Maintenant, qu'on nous propose cela, je pense et je l'ai dit il n'y a pas très longtemps dans une autre commission, il y a au moins d'autres questions qui viennent et sont sous-jacentes à cela et qui mériteraient d'être réfléchies, notamment l'école de Kerandon, je ne fais pas de proposition, mais je dis simplement que cette école qui est en perte de vitesse, mériterait au moins d'avoir une réflexion sur la nécessité de la déplacer et peut-être de la mettre de l'autre côté de la route. J'ai simplement demandé qu'il y ait une réflexion comme il doit y avoir d'autres réflexions. Une ZAC qui aurait pu intégrer l'espace un peu plus au sud, aurait même peut-être été nécessaire, c'est-à-dire, l'ancienne caserne des pompiers. Je pense qu'une zone d'aménagement concerté aurait pu avoir tous ces avantages-là. Maintenant, sur la question qui est posée au conseil municipal, c'est-à-dire l'ouverture d'une enquête publique pour déclasser cette voie, cela ne me pose pas de problème.

M Marc Bigot :

Si je peux me permettre, si on avait simplement évoqué le déclassement de la rue Jean-Jacques Rousseau, sans présenter ce qui peut être un futur projet, on nous l'aurait reproché.

Mme Nicole Ziegler :

Tu nous connais trop bien.

M Marc Bigot :

Exactement.

M André Fidelin :

Il faut préciser également que c'est une acquisition privée, c'est un vendeur privé et un acheteur privé. En tout état de cause, que ce terrain de Crown il n'y avait pas beaucoup de postulants. Depuis un moment, on n'en entendait plus beaucoup parler. Il y a eu beaucoup d'investigations. Ils sont venus nous voir à plusieurs reprises à la mairie. Ce dossier a avancé et c'est tant mieux. Cette friche n'a pas pour volonté de rester en l'état. Compte tenu de la situation de ce terrain, nous serons très vigilants sur le qualitatif, sur la visibilité, sur la densification. Aujourd'hui, c'est un avant-projet, on le reçoit comme tel. La première démarche est une démarche réglementaire pour mettre dans l'axe la rue. Voilà pour l'instant. Après, il y aura évolution suite à l'enquête publique et on vous présentera le projet au fur et à mesure. Oui, M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

C'est simplement pour dire que je m'abstiendrai sur cette question-là parce que je regrette très profondément qu'une réflexion globale qui associe l'ensemble des élus sur l'urbanisme de Concarneau ne soit pas actuellement lancée. Il y a normalement une commission qui doit se réunir. J'attends toujours parce que j'étais volontaire pour faire partie de cette commission. J'attends toujours que cette commission se réunisse. Dans l'état actuel des choses, ça ne me satisfait pas.

M André Fidelin :

C'est bien pour cela que nous avons lancé le PLU.

M Marc Bigot :

Pierre-François, tu parles du groupe de travail autour de l'AVAP. Ce sont deux choses différentes. Tu as eu effectivement l'occasion de poser la question sur le retard qui avait été pris. Effectivement nous avons plusieurs fers au feu actuellement. C'est vrai qu'à chaque conseil municipal nous évoquons des sujets d'urbanisme. Et la réorganisation du service urbanisme a conduit à avoir un peu de retard. Ne te tracasse pas, je compte sur tes compétences et ta connaissance de Concarneau pour travailler sur le sujet de l'AVAP. Ce qui est tout autre chose.

M Pierre-François Bonneau :

En attendant, comme je suis quand même malgré tout tracassé, je m'abstiendrai.

M André Fidelin :

Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :

J'avais une question à poser. Marc Bigot parlait d'un espace vert. On le voit dessiné, il y a un chemin qui mène à la voie verte. Cet espace vert restera privé ou il sera public ? Il sera accessible à tout le monde ?

M André Fidelin :

Oui, bien sûr.

M Marc Bigot :

Il est prévu qu'il soit accessible à tout le monde. Ça fait partie des négociations avec Nexity. C'est justement l'intérêt de pouvoir gérer toutes ces continuités des voies douces dans ce secteur de Concarneau.

M Antony Le Bras :

J'en profite et je voulais dire un peu les mêmes choses que Pierre-François, et rajouter une exigence. Je m'étonne que vu l'ensemble des projets immobiliers à Concarneau, et je me félicite qu'il y ait des projets immobiliers à Concarneau et qu'il y ait énormément de lotissements qui se créent, je m'étonne que jamais un des lotissements n'ait

été un éco-quartier. La question ne me semble même pas avoir été posée. J'espère que dans le prochain PLU on en parlera, parce que les autres communes à côté en font plein. Quimper, par exemple à Kervouyec va faire un éco-quartier. Je crois que Concarneau gagnerait aussi à faire ce type de quartiers qui sont très exigeants en terme de normes environnementales mais qui pourraient aussi amener à Concarneau une autre population.

M Marc Bigot :

Pour que ton information soit complète, je ne sais pas si tu le sais, mais il y a un groupe de concarnois qui travaille là-dessus. C'est un projet dans le secteur de Lanriec. Ils y travaillent déjà depuis pas mal de temps. Il y a une réflexion engagée avec certains concarnois sur un tel projet.

M André Fidelin :

Claude.

M Claude Drouglazet :

Je suis un peu surpris que ce dossier ait été présenté comme ça. Je pense que l'on met un peu la charrue avant les bœufs. Il s'agit en fait de déclasser et de déplacer une rue. Ça n'a pas été expliqué à mon avis correctement de ce point de vue-là. Cela, pour mettre la rue dans l'axe du rond-point que l'on voit là. La rue Jean-Jacques Rousseau est un peu plus basse. On nous a dit d'ailleurs qu'elle avait déjà été déclassée juridiquement parlant, mais pas concrètement parlant. C'est-à-dire qu'en fait, elle est restée active alors qu'elle n'aurait pas dû l'être. Sur le déclassement, je suis complètement d'accord. Ça me paraît une opportunité de reclassifier ce terrain. Mais le déclassement ne vaut pas approbation, comme je l'ai dit en commission, de ce pré-projet-là et qui doit d'ailleurs être intégré dans la réflexion du contrat de ville. Je rappelle qu'il y a un périmètre du contrat de ville et il y a une partie du terrain Crown qui fait partie du contrat de ville. J'aurai souhaité, que la ville, sur ce terrain-là crée une ZAC de façon à ce que l'on maîtrise au mieux les espaces fonciers et qu'on ne confie pas à Nexity, quelle que soit la qualité de cette société, en aveugle, la gestion de ce terrain-là. Ce terrain est un terrain stratégique pour Concarneau. Je vais voter la délibération, mais je veux que l'on prenne notre temps pour le faire. Je ne suis pas sûr quand on parle de Nexity que l'acte de vente ait été signé entre Nexity et Crown à cette heure-ci.

M Marc Bigot :

Je ne vais pas me répéter mais c'est un « avant » avant-projet. C'est un croquis. Si tu situes bien la rue Jean-Jacques Rousseau actuellement, elle limite dans la partie Sud, une parcelle qui est relativement réduite.

Dès 2007, lors du précédent projet, certains élus autour de cette table, ont voté ce déclassement. Et ce repositionnement de la rue Jean-Jacques Rousseau plus au Nord dans l'optique d'une urbanisation de ce secteur-là.

M André Fidelin :

C'est cela que nous votons. De toute façon, nous respecterons la loi SRU sur ce dossier, dans le cadre du PLU. Voilà ce qui est proposé. Je vous demande votre avis sur ce dossier par votre vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, M BONNEAU)

Conseil municipal du 8 décembre 2016

9	Finances : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
---	---

M Alain Nicolas :

Les budgets 2017 principal et annexes seront votés en mars 2017.

Selon l'article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement (AP/CP).

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Exemple sur le budget principal :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 3 764 907 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 941 227€, soit 25% de 3 764 907 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 novembre 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2017, avant vote du budget, dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2016, sur le budget principal et les budgets annexes.

M André Fidelin :

Merci Alain. C'est la règle, n'est-ce pas ? Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Non. Je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté 28 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM BONNEAU, LE BRAS).

Conseil municipal du 8 décembre 2016

10	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
-----------	--

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2016-99	DSI	AVENIO	Contrat d'assistance pour le progiciel AVENIO du service archives	1 an	01/01/17	31/12/17	1 490 €
2016-100	Sports	Hôpital de jour « Les Lucioles »	Convention d'occupation d'un établissement sportif municipal - complexe sportif du Porzou - salle Dojo	1 année scolaire	20/09/16	27/06/17	-
2016-102	CAC	Compagnie l'Art Déraillé	Contrat de cession pour un spectacle - Variations énigmatiques	2 jours	26/11/16	27/11/16	3 000 €
2016-103	DSI	Orange	Abonnement ligne Internet à l'école de Lanriec	1 an	13/10/16	13/10/17	32,99€/mois
2016-104	DSI	Orange	Abonnement pour une ligne mobile pour le service des sports	-	20/10/16	-	8,40 €/mois
2016-105	Bibliothèque	Yan Marchand	Intervention de Yan Marchand à la bibliothèque pour deux goûters philo les 12 octobre et 30 novembre à 15h	2 jours	12/10/16	30/11/16	250€ x 2
2016-106	DSI	AVEM monétique et services	Achat d'un terminal de paiement électronique pour la maison de la petite enfance	1 an	20/10/16	20/10/17	442 €
2016-107	DSI	ORANGE	Abonnement ligne mobile - opérateur Orange - service animation	1 an	20/10/16	20/10/17	8,40€/mois
2016-108	DSI	Pyramid informatique	Renouvellement du contrat du progiciel - Pyramid informatique pour la cuisine centrale	1 an	20/10/16	20/10/17	1975€/an
2016-111	Education-jeunesse	Association Le Poisson Clown	Convention de mise à disposition d'un logement à titre gratuit - ancien logement à l'école de Kerandon au dessus de la cuisine de l'école	1 an	01/08/16	31/07/17	gratuit
		Concarneau modélisme	Convention de mise à disposition d'un logement à titre gratuit - Ecole primaire de Beuzec - rue du Garlodic	1 an	01/08/16	31/07/17	gratuit-
		Mme Nadine MARHIC	Convention de mise à disposition d'un logement à titre gratuit - Ecole du centre ville - 11-13 rue Joseph Berthou	1 an	01/08/16	31/07/17	Gratuit
		COS	Convention de mise à disposition d'un logement à titre gratuit - Ecole de Lanriec - 11 route de Penhars	1 an	01/08/16	31/07/17	Gratuit
		Mme Sylvie DERVOU	Convention de mise à disposition d'un logement - Ecole du Centre ville - 9 rue Joseph Berthou	1 an	01/08/16	31/07/17	615,45€ par trimestre
		Mme Valérie LE DEVENDEC	Convention de mise à disposition d'un logement - Ecole de Lanriec - 9 route de Penhars	1 an	01/08/16	31/07/17	615,45 € par trimestre
2016-112	CAC	CILA Productions	Contrat de cession avec CILA Productions pour le spectacle « Duo Heitong Soucasse »	1 jour	17/11/16	17/11/16	2 050€

2016-113	Bibliothèque	Duo Mi Alma	Intervention du duo Mi Alma - Yann Simon et Sarah Floch à la bibliothèque	1 jour	02/12/16	02/12/16	200 €
2016-114	Bibliothèque	Velibor Colic	Intervention de Velibor Colic à la bibliothèque	1 jour	29/10/16	29/10/16	249€ bruts
2016-115	Bibliothèque	Masae Robo	Animation atelier Furoshiki	1 jour	20/12/16	20/12/16	150€
2016-116	CAC	Association Le Théâtre des Crescite	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Mon royaume pour un cheval » Roméo et Juliette	2 jours	15/11/16 02/03/17	15/11/16 02/03/17	447,20€ 3329,60€
2016-118	CAC	ARSENAL PROD	Contrat de cession - spectacle Bienvenue	1 jour	11/12/16	11/12/16	3 000 €
2016-120	Foncier	HIP HOP NEW SCHOOL	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Ferme du Moros	1 année scolaire	16/09/16	30/06/17	-
		Association JY DANSE ECLIPSE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Ferme du Moros	1 année scolaire	07/09/16	30/06/17	-
		CORPS ACCORDS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Ferme du Moros	1 année scolaire	02/09/16	30/06/17	-
		LES ATELIERS D'ART	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Ecole du Rouz	1 année scolaire	04/11/16	30/06/17	-
		FESTIVAL LIVRE ET MER	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 3 rue du Maréchal Foch	1 année scolaire	04/11/16	30/06/17	-
		LE FIL D'ARIANE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 5 rue du Maréchal Foch	1 année scolaire	15/11/16	30/06/17	-
		LE LIDAPS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Abri du Marin	1 année scolaire	15/11/16	30/06/17	-
		LE CHIEN JAUNE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Rue des chênes - Kerfeunteun	1 année scolaire	18/11/16	30/06/17	-
		AVF	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 112 avenue de la gare	1 année scolaire	30/09/16	30/06/17	-
		APPAK	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Maison des associations	1 année scolaire	15/11/16	30/06/17	-
		LA RIBAMBELLE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Maison des associations	1 année scolaire	24/10/16	30/06/17	-
		LES OFFICIERS MARINIERS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Maison des associations	1 année scolaire	16/09/16	30/06/17	-
		PARTI COMMUNISTE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Maison des associations	1 année scolaire	26/09/16	30/06/17	-
		ASSOCIATION ACCÈS A LA SANTÉ POUR TOUS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Maison des associations	1 année scolaire	30/09/16	30/06/17	-
		COMITÉ DES FÊTES DE BEUZEC	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue Stang ar Lin	1 année scolaire	06/10/16	30/06/17	-
		LES DOIGTS DE FÉES	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue Stang ar Lin	1 année scolaire	30/09/16	30/06/17	-
		LES LICHOUZES	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue Stang ar Lin	1 année scolaire	11/10/16	30/06/17	-
		CLUB DE SCRABBLE CONCARNOIS	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - 1 rue Stang ar Lin	1 année scolaire	30/06/16	30/06/17	-
		CLUB DE L'AMITIÉ	Convention d'occupation à titre	1 année	26/09/16	30/06/17	-

		DE LANRIEC	précaire et révocable de locaux municipaux - TILIZ	scolaire			
		L'ÉVEIL	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - TILIZ	1 année scolaire	24/10/16	30/06/17	-
		SOCIÉTÉ DE PROTECTION ANIMALE DE CORNOUAILLE	Convention d'occupation à titre précaire et révocable de locaux municipaux - Terrain à Coat Conq - Kergrach	1 année scolaire	21/10/16	30/06/17	-

Il est proposé au conseil municipal :

- **de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégué.**
- **Dont acte.**

Est-ce que vous avez des remarques sur ce tableau des décisions ? Il n'y a pas de vote sur ce tableau.

Ainsi s'achève ce dernier conseil municipal de l'année 2016. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, de bonnes fêtes familiales. Revenez en pleine forme en début d'année prochaine.

Pour certains, nous nous revoyons la semaine prochaine, puisque c'est aussi le dernier conseil communautaire le jeudi de la semaine prochaine. Il sera beaucoup plus long que celui-là.

Je voulais aussi vous rappeler que samedi matin, nous avons le conseil municipal des enfants. J'espère que les élus parrains seront présents et fidèles. Soyez présents dans la mesure du possible.

Merci et bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20h20.